

100207914
DA/DA/

AVIS DE CRÉATION
DE TITRE DE PROPRIÉTÉ
COMMUNE DE CARGESE

Suivant acte reçu par Maître Dominique ALEXANDRE, Notaire à VICO (2A), le 26 avril 2023, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, au profit de :

Monsieur Paul Nicolas DAPELO, retraité, demeurant à CARGESE (20130).
Né à AJACCIO (20000), le 28 janvier 1957.
Célibataire.

Désignation

Sur le territoire de la commune de CARGESE (CORSE-DU-SUD) 20130 Lieudit "Mandriale".

Diverses parcelles de terre , figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
G	418	MANDRIALE	00 ha 13 a 71 ca
G	425	MANDRIALE	00 ha 08 a 97 ca
G	446	MANDRIALE	00 ha 11 a 10 ca

Total surface : 00 ha 33 a 78 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyée à l'adresse mail suivante : alexandre.vico@notaires.fr

Pour avis
Maître Dominique ALEXANDRE
Notaire Associé.